

**V022017087 Vœu relatif à la sensibilisation des acteurs  
du patrimoine aux enjeux climatiques.**

Considérant la richesse patrimoniale parisienne, le respect de l'histoire et de l'esthétique, mais aussi la nécessaire transition climatique de nos sociétés si nous voulons permettre à la Ville de s'inscrire dans la durabilité ;

Considérant les nombreux exemples nationaux et internationaux montrant comment préservation et innovation peuvent se combiner ;

Considérant le travail d'expertise mené par l'OPAH2D2E puis par Eco-rénovons Paris, pour une rénovation du bâti ancien aux ambitions environnementales élevées, dans un périmètre préservé ;

Considérant les difficultés rencontrées parfois par les élu.e.s et les collectifs d'habitant.e.s à convaincre les expert.e.s de la conservation et de la préservation du patrimoine de la nécessaire adaptation de la Ville au réchauffement climatique ;

**Aussi, sur proposition des élu.e.s écologistes, le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que, dans le cadre du nouveau plan Climat Air Énergie :**

- la Ville de Paris mette en place des outils de formation et d'accompagnement pour faciliter les démarches et études préalables afin de faciliter l'innovation climatique et environnementale urbanistiques, y compris dans des périmètres de protection des Monuments Historiques comme le territoire du 2<sup>e</sup> arrondissement.

**V022017088 Vœu relatif à la nécessaire désimperméabilisation des sols parisiens.**

Considérant le livret bleu sur l'eau adopté par la Ville en mars 2012 demandant de « favoriser la perméabilité des sols » ;

Considérant le plan biodiversité 2011 demandant de « limiter l'imperméabilisation des sols » (Action 12) et identifiant par une cartographie des sols de Paris où la perméabilité doit être renforcée ;

Considérant le Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Ile de France de 2013 demandant de « limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain » ;

Considérant que les revêtements asphaltés des trottoirs emmagasinent les rayonnements solaires, participant ainsi à accentuer le phénomène d'îlot de chaleur, et de plus imperméabilisent les sols, empêchant l'eau de s'infiltrer correctement ;

Considérant dans ce cadre la nécessité de végétaliser l'espace public afin de lutter contre les phénomènes d'îlot de chaleur, d'émissions de gaz à effets de serre et d'imperméabilisation des sols ;

Considérant le fait que les zones végétalisées permettent de filtrer les eaux pluviales et de prévenir les inondations ;

**Aussi, sur proposition des élu.e.s écologistes, le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que, dans le cadre du nouveau plan Climat Air Énergie, soit étudiée la désimperméabilisation de certains espaces publics en voirie.**

**Pour cela :**

- Que la DVD et la DU réalisent, au 1<sup>er</sup> semestre 2018, un inventaire des lieux actuellement désimperméabilisés et potentiellement désimperméabilisés en prenant en considération les éléments du plan biodiversité 2011,
- Que chaque arrondissement définisse en concertation avec toutes les parties prenantes, au 2<sup>e</sup> semestre 2018, un périmètre de sols à désimperméabiliser en totalisant au minimum une surface de 500 m<sup>2</sup>,
- Que la mise en œuvre de ces opérations de désimperméabilisation commence en 2019 et soit terminée en 2020.

**V022017089 Vœu relatif à la déclinaison opérationnelle du Plan Climat  
au niveau de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement assorti de moyens dédiés**

Considérant que la Ville de Paris révisé actuellement son Plan Climat Air Énergie Territorial afin d'atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris lors de la COP21, soit la neutralité carbone de la Ville en 2050 ;

Considérant que cet objectif particulièrement ambitieux nécessite une transformation profonde du modèle de développement de notre territoire, de ses acteurs intramuros comme de ses partenaires extérieurs ;

Considérant que les trois quarts des émissions du territoire ne dépendent que très indirectement des politiques menées par la commune et le département de Paris, mais relèvent des comportements des individus et entreprises ;

Considérant que la Ville a le devoir d'anticiper les risques climatiques et de s'adapter aux dérèglements pour protéger sa population, ainsi que d'atténuer son impact sur ces phénomènes par son exemplarité et la mise à disposition d'une offre de solutions alternatives accessibles à tous ;

Considérant que l'action des métropoles et la diplomatie des villes, illustrée par le réseau C40 présidé par Anne Hidalgo, est un moteur majeur de la lutte contre le changement climatique et les risques sanitaires en permettant l'adaptation des mesures au plus près des spécificités des territoires et de leurs habitants ;

Considérant que l'action face aux causes et conséquences liées au dérèglement climatique nécessite une prise en main par les élus, directions, partenaires et habitants de la ville des enjeux scientifiques et des solutions techniques, afin de mettre en œuvre une réponse collective dans un esprit de transversalité et de coopération ;

Considérant que les mairies d'arrondissement ont une connaissance fine des acteurs et infrastructures de leur territoire, ainsi que des leviers d'animation territoriale efficaces et ciblés ;

Considérant pourtant que les actions découlant des objectifs du Plan Climat sont majoritairement initiées, pilotées, suivies et évaluées au niveau Parisien mais pas à l'échelle des arrondissements ;

Considérant que le 10<sup>e</sup> arrondissement pilote depuis le printemps 2017 une expérimentation de concertation visant à établir un plan d'action local déclinant à la fois la première Stratégie de Résilience de la ville et son futur Plan Climat, destinée à être répliquée dans chaque arrondissement ;

**Aussi, sur proposition des élu-e-s écologistes, le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- la Ville de Paris alloue des moyens humains, financiers et de pilotage dédiés à la déclinaison du Plan Climat sur le territoire du 2<sup>e</sup> arrondissement.

## **Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 9 novembre 2017**

### **Vœu relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire**

**Déposé par Catherine Michaud**

#### **Le Conseil d'arrondissement,**

Considérant les nombreuses commémorations à Paris rendant hommage aux anciens combattants et aux civils pour leur dévouement et leur sacrifice tout au long de notre histoire commune ;

Considérant qu'au-delà des guerres et des batailles que nous commémorons, ces cérémonies ont avant tout pour objectif de rendre hommage aux femmes et aux hommes, soldats comme civils, qui ont parfois donné leur vie pour défendre la Liberté ;

Considérant que cette transmission revêt une importance toute particulière auprès des jeunes générations, notamment dans le cadre scolaire, en complément des cours d'histoire et d'éducation civique ;

Considérant les différentes actions initiées ou soutenues par la Ville de Paris, le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de la Défense et des Anciens Combattants, visant à sensibiliser les enfants au devoir de mémoire en milieu scolaire ;

Considérant différentes actions concrètes visant à atteindre ces objectifs, comme l'opération « 1000 arbres pour les nécropoles », le « Concours des petits artistes de la Mémoire », le concours annuel « la flamme de l'égalité », ou encore, différentes mallettes pédagogiques distribuées dans les écoles parisiennes par la Ligue de l'Enseignement, en partenariat avec la Ville de Paris ;

Considérant que, malgré ces différentes initiatives, la présence d'écoliers aux cérémonies de commémoration dans les mairies d'arrondissement demeure, malheureusement, encore faible ;

Catherine Michaud propose :

**Qu'à l'occasion de la présentation du budget primitif mémoire 2018, lors de la réunion de la 2<sup>ème</sup> Commission du Conseil de Paris de décembre 2017, qu'un focus puisse être réalisé sur l'ensemble des programmes et initiatives financés ou cofinancés par la Ville de Paris relatifs à la Mémoire dans les établissements scolaires, et auprès des enfants dans le cadre extrascolaire ;**

**Que soit effectué un bilan des dispositifs actuels d'information dans les établissements scolaires de la tenue de commémorations dans les arrondissements ;**

**Que la Ville de Paris sollicite le référent mémoire et citoyenneté de l'Académie de Paris, afin qu'un tel dispositif puisse être renforcé ou, le cas échéant, initié ;**

**Que le susmentionné dispositif inclut l'invitation des écoliers à participer aux cérémonies de commémorations ; et que nous invitons aux cérémonies de commémorations du 2e arrondissement les écoliers du 2e arrondissement.**